

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU SIVOM DU PAYS DE VAULX
DU 30 SEPTEMBRE 2010**

Etaient présents : MERE Philippe
FAURE Jean-Paul
BARNEL Annick
TARRO-TOMA Georgette
BARRÉ Jean-Claude
CASSAGNE Thierry
LEON Jean-Louis
PELLISSIER Francis (suppléant)
RAVANAT Jean-Luc
REYNIER-POETE Patrick
TROTIN Mathias

Etait excusée : BATTAIL Sylvie

Ordre du jour : Station de pompage de Fontaine Pelouze : point sur les réparations à programmer et mise en place d'une visite mensuelle
Compte-rendu de la réunion de la commission "matériel"
Compte-rendu de la réunion de la commission "employés"
Budget supplémentaire 2010
Informations et questions diverses

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU 15/06/2010

Intervenant en musique

Philippe Mère revient sur la demande d'intervention en musique à l'école primaire d'Angéline Mère. Les élus de Notre Dame de Vaulx sont plutôt favorables à étudier des interventions ponctuelles et les élus de Saint Jean de Vaulx sont d'accord sur 4 heures d'intervention par semaine. Elle pourrait intervenir jusqu'aux vacances de Toussaint puis en mai et juin 2011.

Disponibilité Françoise Thomas

Certains élus souhaitent connaître la position de Françoise Thomas concernant sa mise en disponibilité. Sa demande a été acceptée au 1^{er} septembre 2010 mais depuis elle n'est pas partie.

Le comité syndical décide d'envoyer un courrier à Françoise Thomas lui demandant de se positionner sur sa mise en disponibilité.

Départ en retraite de Martine Rosset-Boulon

Jean-Louis Léon rappelle la décision d'organiser une réception pour le départ en retraite de Martine Rosset-Boulon et pour l'accueil des nouveaux enseignants. Celle-ci pourrait se faire lors de l'inauguration des nouvelles salles de classes.

.../...

Le compte-rendu de la réunion du 15 juin 2010 est approuvé par les membres du comité syndical.

STATION DE POMPAGE DE FONTAINE PELOUZE : POINT SUR LES REPARATIONS A PROGRAMMER ET MISE EN PLACE D'UNE VISITE MENSUELLE

Philippe Mère donne des informations quant à l'avancement du dossier du périmètre de protection de Fontaine Pelouze. De nouveaux éléments ont été transmis par les deux communes au cabinet Nicot. Le dossier suit son cours.

En réunion de bureau, il a été décidé de mettre en place une visite mensuelle de la station avec remplissage d'un document (mention des vérifications effectuées, type d'intervention éventuel...) signé par les employés communaux lors de chaque visite. Jean-Louis Léon est chargé de préparer ce document.

Les visites se feront aux alentours du 15 du mois ; mois pairs pour Notre Dame de Vaultx et mois impairs pour Saint Jean de Vaultx.

Bi-annuellement, les employés communaux des deux communes interviendront ensemble à la station pour faire de l'entretien (tonte, élagage...).

Il est nécessaire de faire réviser la pompe entreposée au local et voir pour le changement de la pompe en panne à la station.

Jean-Louis Léon précise la panne de deux pompes : celle entreposée au local et celle à la station de pompage. Il faut porter la pompe à réviser et lorsque c'est fait, demander à l'entreprise Pavelec de la remplacer.

Mathias Trotin stipule que le calfeutrage du tuyau, lors de l'intervention des employés au mois de juin, n'a pas été réalisé. Il est nécessaire de vidanger les conduites.

Les élus sont d'avis de réparer le clapet en même temps que le changement de la pompe et de procéder au calfeutrage du tuyau au printemps prochain.

Jean-Claude Barré fait remarquer que la réparation des pompes a déjà été évoquée à plusieurs reprises et qu'elles n'ont toujours pas été réparées. Il demande si les lignes téléphoniques ont été suspendues.

Philippe Mère répond qu'en réunion de bureau, la décision prise est celle de supprimer les lignes dont les abonnements correspondent à 90 % de la dépense.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION "MATERIEL"

Philippe Mère fait part du compte-rendu de la réunion de la commission "matériel", réunie le 16 septembre 2010.

Le recensement du matériel avait déjà été bien avancé par les employés communaux. La commission l'a listé et il reste à faire un petit point. Chaque local regroupera du matériel et ses accessoires.

La proposition est, qu'une fois la répartition faite, chaque agent aura la clé du local situé sur sa commune. Et en cas de besoin d'un matériel basé dans l'autre local, c'est un élu qui donnera la clé ou qui ira avec l'agent.

La mise en place sera effective dès le matériel réparti dans les locaux.

.../...

Les élus entament une discussion concernant la vérification du matériel emprunté lors de son retour dans le local attitré. Ceci est un problème de confiance entre les employés. Cependant, des soucis ayant déjà été rencontrés, il serait préférable de le faire.

Jean-Luc Ravanat insiste sur l'indispensabilité de mettre un cahier de sortie du matériel.

Philippe Mère informe de la panne sur le tracteur JCB ; le pivot de roue est cassé. Le devis de réparation s'élève à 3 450 €. Un budget supplémentaire est nécessaire pour pouvoir payer. L'an prochain, il faudra prévoir l'achat de chaînes. Etant donné l'ancienneté du tracteur et les frais de réparation de plus en plus fréquents, il va également falloir se pencher sur son remplacement. L'achat d'une fraise à neige avait été voté et n'a toujours pas été réalisé. On peut le reporter à l'an prochain.

Jean-Louis Léon indique la possibilité d'acheter la fraise à neige en fin d'année pour un paiement début d'année 2011.

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DE LA COMMISSION "EMPLOYÉS"

La commission "employés" rend compte de sa réunion du 17 septembre dont le but était de proposer le montant plafond de la prime des employés pour 2010.

En amont:

- Le conseil municipal de Saint Jean de Vaultx avait plafonné à 3,5 x IAT pour les personnels de 1ère classe et à 2,5 x IAT pour les personnels de 2ème classe.
- Le conseil municipal de Notre Dame de Vaultx avait fixé le montant maximal à 2 x IAT pour tous les personnels.

La commission a retenu en finale de proposer les montants maximaux suivants:

- 3,5xIAT pour les agents de 1ère classe
- 2xIAT pour les agents de 2ème classe.

Ce compromis ne mettrait pas en cause les décisions budgétaires du conseil municipal de Notre Dame de Vaultx puisque les agents de 1ère classe sont de Saint Jean de Vaultx et que leur prime sera imputée sur le budget de cette commune.

Après cet exposé, un vif débat s'est ouvert.

Jean-Louis Léon, en accord avec les représentants de Notre Dame de Vaultx, a souligné deux points :

- L'époque n'est pas favorable à l'inflation des rémunérations.
- L'éthique voudrait que les personnels soient mis au même rang quand il s'agit de prime.

Il propose donc le coefficient 2 pour tous. Il serait même d'accord pour rechercher un compromis en proposant le coefficient 2,75 pour tous.

.../...

Patrick Reynier-Poète ne partage pas ce point de vue et maintient la position de Saint Jean de Vaulx. Il se fait fort d'expliquer ces différences aux personnels.

Pour aboutir à une décision concrète - le SIVOM n'ayant pas l'autorité pour passer outre les décisions souveraines des conseils municipaux - **Mathias Trotin** propose d'enregistrer les positions des conseils municipaux et d'appliquer le compromis proposé par la commission, même s'il n'est pas satisfaisant pour l'éthique.

Après délibération, le comité syndical, par 6 voix pour, 2 contre, et 2 abstentions, décide d'appliquer le compromis, à savoir, coefficient 2 pour les agents de 2^{ème} classe et coefficient 3,5 pour les agents de 1^{ère} classe.

BUDGET SUPPLEMENTAIRE 2010

Philippe Mère présente la proposition de budget supplémentaire 2010. Compte-tenu des réparations engagées sur le tracteur JCB et l'attribution des primes aux agents, le budget supplémentaire s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 14 500 euros.

Après délibération, le comité syndical, approuve par 9 voix Pour et 1 Abstention, le budget supplémentaire 2010.

Philippe Mère propose la répartition de la participation des communes. Pour Notre Dame de Vaulx, le montant de la participation s'élève à 2 725 €. Pour Saint Jean de Vaulx, le montant de la participation s'élève à 10 775 €. Cette participation sera demandée aux communes début novembre 2010.

La différence de 1 000 € entre la participation des communes et le montant des dépenses supplémentaires s'explique par l'augmentation des recettes de la cantine.

Après délibération, le comité syndical accepte, à l'unanimité, la répartition de la participation des communes.